

**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE LES OMERGUES**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, DE BRUYNE Vincent, FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce.

Absents excusés : Monsieur TASSIN Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 13/02/2023

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Monsieur donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 08 décembre 2022, lequel est adopté à l'unanimité.

1. INTERVENTION COLLECTIF « EAU POUR TOUS »

Intervention de Kerouan LE ROUX pour le collectif « Eau pour Tous ».

Objectif : réfléchir aux moyens de pouvoir conserver la compétence « eau et assainissement ».

Elargissement du SIVU ?

Que paraît-il souhaitable comme alternative ?

Fonctionnement en régie ?

Intervention de l'ancien président du SIVU sur le fonctionnement du syndicat, sur ses possibilités et les intérêts à être en fonctionnement intercommunal.

Il est proposé de faire une réunion avec les élus concernés le plus vite possible afin de démarrer la réflexion et de se regrouper à l'initiative du collectif.

2. CONVENTION AVEC LE CLIC VAL DE DURANCE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a pris contact avec le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique – CLIC VAL DE DURANCE – afin que leur service assure une permanence auprès de la population quatre fois par an en mairie de LES OMERGUES.

Afin de concrétiser ces interventions, Monsieur le Maire propose de passer une convention avec le CLIC VAL DE DURANCE.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intervention du CLIC VAL DE DURANCE en mairie de Les Omergues pour assurer des permanences pour les administrés et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le CLIC.

3. DELIBERATION POUR RECUPERATION DES BACS GRIS DE LA CCJLVD PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'ensemble des bacs gris qui permettent actuellement la collecte des OMR par la CCJLVD via son prestataire Alpes Nettoyage va être récupéré par une entreprise après la dernière collecte sur la base de ce fonctionnement.

Monsieur le Maire explique que la CCJLVD doit payer l'entreprise pour récupérer ces bacs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver 4 des bacs gris sur la commune, et de les stocker sur un espace municipal ou privé avec convention, non pas pour les utiliser à des fins de collecte des OMR, mais pour anticiper d'éventuels besoins pratiques formulés, par exemple, par des associations de la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune dispose actuellement de 4 bacs gris.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver 4 bacs gris et de les stocker dans un espace clos et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches auprès de la CCJLVD afin de régler les formalités administratives de cette opération.

4. ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES

Demande plus d'informations et un autre devis.

Ce point sera remis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.

5. ADHESION CNAS

Demande plus d'informations.

Ce point sera remis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.

6. PARTICIPATIONS SCOLAIRES ECOLE DE MONTBRUN

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il vient de recevoir l'état des participation scolaires 2021 / 2022 de l'école de Montbrun-Les-Bains et le présente au conseil municipal.

Les participations scolaires s'élèvent à 5 738.72 € pour 2 élèves.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal a délibéré sur ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'état des participations scolaires 2021/2022 présentées ci-dessus pour un montant de 5 738.72 € et autorise Monsieur Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

7. PROJET ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN (ANCIENNE SCIERIE)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le terrain et le bâtiment de l'ancienne scierie sur la commune est vente.

Cela concerne les parcelles :

section B 117 pour une surface de 55a 26ca – bâti de la scierie

section B 118 pour une surface de 13a 90ca

section B 121 pour une surface de 11a 35ca

section B 615 pour une surface de 4a 80ca

section WL 42 pour une surface de 4a 35ca.

Plusieurs artisans de la commune sont intéressés pour installer leur activité sur ces parcelles.

Compte tenu du coût de l'acquisition, il a été proposé que la commune de Les Omergues se porte acquéreur d'une partie des parcelles, avec le projet d'y faire un local associatif.

Monsieur le Maire demande aux conseillers leur avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'idée du projet présenté ci-dessus, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de poursuivre les démarches de ce projet et d'en informer le conseil au fur et à mesure.

8. PROJET D'ISOLATION BATIMENT MAIRIE : TOITURE – CHAUFFAGE- MENUISERIE – DANS LE CADRE D'UNE SUBVENTION FONDS VERTS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que le projet d'isolation du bâtiment de la mairie, pour lequel il est possible d'obtenir une subvention dans le cadre du Fonds Verts.

Il présente les devis reçus et informe également qu'il a pris contact avec l'association IT 04, afin de demander une étude énergétique du bâtiment, demandée dans le cadre de la subvention.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil dès qu'il y aura plus d'informations.

9. DELIBERATION SUR LES ECONOMIES D'ENERGIE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la volonté de procéder à des économies d'énergie sur l'éclairage public.

Il propose l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit à la demande d'une partie des administrés. Monsieur le Maire ouvre le débat et demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, se prononce par 2 voix POUR en faveur de l'extinction de l'éclairage public, 6 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

L'extinction de l'éclairage public est donc refusée.

10. CHOIX DU COMPOSTAGE : COLLECTIF OU INDIVIDUEL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le SYDEVOM a été mandaté par la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance pour réaliser une étude sur la gestion de proximité des biodéchets à l'échelle de son territoire.

Dans ce cadre, les élus de la CCJLVD ont retenu le scénario qui promeut le compostage individuel, avec l'installation d'au moins une plateforme de compostage partagé par commune.

Monsieur demande au Conseil Municipal de se prononcer pour la commune de Les Omergues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur d'un compostage collectif qui sera installé près de la Maison de Pays, précise que le compostage individuel sera possible à la demande des administrés et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches relatives à ce projet.

11. QUESTIONS DIVERSES

- Demande de Mme Sophie HEUDE pour une location de terres pour ses chevaux.
Se rapprocher de la chambre d'agriculture pour voir les conditions de location.

La séance est levée à 21h10

Le Maire,

Alain COSTE,

